

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 9 décembre, le Conseil Municipal de Soudan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rosace, sous la présidence de Mr PROUST Didier, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mrs PROUST Didier, GRELET Jérôme, PERREAU Nicolas, BASTARD Jean-Marc, MINEAU Quentin, Mmes COTILLON Sabrina, GRELET Mireille muni d'un pouvoir de Mme ARQUÉ Marie-Camille, PROUST Sophie,

Excusées : Mmes CHABROUX Virginie, GUILLOU Isabelle et ARQUE Marie-Camille.

Secrétaire de séance : Mr Quentin MINEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- INTERVENTION de Mme Nathalie HEROUARD : PROJET CONSERVERIE,
- TRAVAUX SYNDICAT ACEMPSSBB-V,
- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PREVOYANCE ET SANTE),
- RECENSEMENT DE LA POPULATION,
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

DÉLIBÉRATIONS

-2025-12-01: INTERVENTION DE Mme NATHALIE HEROUARD : PROJET DE CONSERVERIE

Mr le Maire remercie Mme Nathalie Herouard de sa présence puis lui demande de présenter son projet de conserverie. Elle explique qu'elle a lancé son projet depuis quatre ans et qu'elle fabrique des terrines apéritives originales sans conservateur ajouté (actuellement 18 recettes). Elle pratique actuellement son activité dans une conserverie partagée dans le Mellois. Son laboratoire sera équipé d'un autoclave industriel qui stérilisera le produit à cœur jusqu'à 121 degrés. Elle va développer à partir du printemps dans son local situé 3 Rte de l'Atlantique trois activités :

- production de conserves du terroir,
- prestation et location de son laboratoire,
- traiteur événementiel.

Les terrines seront en vente lors de notre marché hebdomadaire du vendredi.

2025-12-02 : TRAVAUX ACEMPSSBB-V

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux suivants lors de la prochaine période :

- Pose décorations de Noël,
- Tailles arbres et arbustes,
- Débernage et curage de fossés à l'Etortière, Chantecoucou, Chemin rural limite Fomperron,
- Pose clôture autour de la chaufferie,
- Pose de la signalisation sécuritaire pistes cyclables,
- Pose arceaux stationnement vélo,
- Pose panneau d'affichage d'accès libre à côté de l'abribus de l'école,
- Pose entrée charretière,
- Remplissage silo de la chaufferie en copeaux de bois.



2025-12-03 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PREVOYANCE ET SANTÉ)

Monsieur le Maire revient sur le conseil municipal en date du 16 septembre où les élus avaient chargé Mr le Maire de solliciter l'avis du CST du Centre de gestion pour une adhésion au contrat groupe du CDG pour les deux volets prévoyance de santé. L'avis a également été sollicité pour une participation de la commune pour un montant de 7 € pour la prévoyance et 15 € pour la santé, montants minimums prévus par la loi.

Mr le Maire rappelle que les assemblées délibérantes devront délibérer dans les 6 mois qui suivra le renouvellement municipal.

Il rappelle également qu'une participation de 250 € sera à verser au CDG 79 si on adhère aux deux volets, 150 € pour un seul volet. Pour information, la seule consultation réalisée est celle effectuée par le Centre de Gestion pour notre compte.

Pour les deux volets, un avis défavorable à l'unanimité des membres des deux collèges a été émis par le CST du Centre de Gestion le 7 octobre. A la seconde saisine du 4 novembre 2025, les membres du collège employeur se sont abstenus et les membres du collège personnel ont émis un avis défavorable.

VOLET PREVOYANCE :

Mr le Maire rappelle que le Centre de Gestion a retenu le contrat collectif à adhésion facultative de la Mutuelle Nationale Territoriale/Relyens pour six ans à compter du 1^{er} janvier 2026 avec les taux suivants :

- Garanties minimales :
 - o Incapacité de travail : 1.01 %
 - o Invalidité permanente : 1.49 %
- Garanties optionnelles :
 - o Décès/perte totale irréversible d'autonomie : 0.29 %
 - o Perte de retraite : 0.88 %
 - o Option perte régime indemnitaire en congés longues maladie, congés grave maladie, congés longue durée : 0.31 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 79 et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) /RELYENS, à effet au 1^{er} janvier 2026 ;
- de verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat Prévoyance MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque «Prévoyance » du CDG79,
- de valider le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € bruts, par agent, par mois à compter du 1^{er} janvier 2026.
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation MNT pour le risque Prévoyance, tout acte en découlant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



VOLET SANTÉ:

Pour le volet sante, Mr le Maire rappelle que le Centre de Gestion a retenu le contrat collectif à adhésion facultative de la Mutuelle Nationale Territoriale pour six ans à compter du 1^{er} janvier 2026 avec quatre niveaux de garanties et des tarifs par tranche d'âge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé » conclue entre le Centre de gestion 79 et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à effet au 1^{er} janvier 2026 ;
- de verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat Prévoyance MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque «santé » du CDG79,
- de valider le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € bruts, par agent, par mois à compter du 1^{er} janvier 2026.
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation MNT pour le risque Prévoyance, tout acte en découlant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-12-04 : RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mr le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026 et qu'il est nécessaire de recruter un agent recenseur. Il présente la candidature d'Emilie Fièvre. Par ailleurs, il informe les élus que la dotation attribuée par l'Etat pour le recensement s'élève à 785 €.

Après délibération, le Conseil Municipal retient la candidature de Mme Emilie Fièvre et fixe la rémunération de l'agent recenseur à 1 000 € net pour l'ensemble de la mission.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Mr le Maire informe les élus qu'il a reçu deux arrêtés d'attribution de subventions :

- Fonds européens d'un montant de 71 804.92 € pour la construction de la halle,
- Fonds de Solidarité Départementale pour les communes d'un montant de 34 825.75 € pour la construction de la MAM.

✓ Jérôme Grelet explique que suite à la dernière réunion et à la validation du devis du changement de la baie vitrée de l'école, il a été oublié de compter un châssis de désenfumage à volet dont le surplus du devis s'élève à 631.34 € HT. Après délibération, les élus valident ce devis complémentaire.

✓ Mr le Maire explique aux élus qu'actuellement la Maison des Agatis est protégée par une alarme et qu'il va être nécessaire de faire poser la fibre. Il décrit les coûts d'une part de l'alarme pour 530 € TTC par an et de l'abonnement téléphonique qui va passer de 33.10 € HT par mois à 48 € HT pendant un an puis 55 € HT. Ensuite, il demande à Jérôme Grelet de décrire le fonctionnement du système en place. Compte tenu des complications techniques, les élus décident d'étudier un nouveau mode de système de protection et chargent Jérôme Grelet et Nicolas Perreau de ce dossier.

✓ Mr le Maire informe les élus que notre commune s'est vu reconduire, pour trois ans, son label Api Cité 3 abeilles « démarche exemplaire » par l'UNAF.



Ce label récompense l'engagement de notre collectivité en faveur de la protection de l'abeille mellifère et des autres pollinisateurs. L'UNAF a également tenu compte du fait que la commune prenne en charge la destruction des nids de frelons asiatiques. A ce jour, trois ont été détruits dont un gratuitement par le prestataire. La remise officielle a eu lieu à Paris le 19 novembre en présence de Mr le Maire et de Jean-Paul Viellard. Seule une autre commune en Deux-Sèvres a été labellisée une abeille « démarche reconnue » en 2025.

✓ Jérôme Grelet revient sur le site de la commune par l'intermédiaire d'Intramuros et propose de compléter l'abonnement actuel avec le module documents administratifs pour 5 € HT supplémentaires par mois dont les 3 premiers mois gratuits. Ce module permettra de porter à la connaissance des internautes des documents relatifs à la vie de la commune tels que les comptes rendus de réunion de Conseil Municipal.

Après délibération, l'assemblée délibérante donne son accord et charge Jérôme Grelet de le mettre en place.

✓ Mr le Maire explique que sur proposition du Lieutenant Henri, Commandant de la Brigade de gendarmerie de St-Maixent l'Ecole, une réunion de sensibilisation aux cambriolages et aux escroqueries, animée par ses soins à destination des seniors, aura lieu à Soudan le 13 janvier 2026 à 15h00.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 20 janvier 2026
Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

NOMS Prénoms	P	E	A	
PROUST Didier	X			Président
MINEAU Quentin	X			Secrétaire
GRELET Mireille	X			
PERREAU Nicolas	X			
GRELET Jérôme	X			
BASTARD Jean-Marc	X			
PROUST Sophie	X			
ARQUÉ Marie-Camille		X		
GUILLOU Isabelle		X		
CHABROUX Virginie		X		
COTILLON Sabrina	X			